

L'article paru dans le télégramme du 6 janvier, au sujet du TK Bremen, relate la satisfaction des commerçants locaux suite à l'amélioration de leur chiffre d'affaires grâce à l'afflux de curieux et à la publicité faite à Erdeven par cet événement couvert par les médias nationaux.

Ce cynisme du profit à court terme et à tout prix inquiète très vivement les associations l'AALLPA et Les amis des chemins de ronde.

Faudra-t-il donc favoriser l'échouage de poubelles flottantes pour que l'économie de la Bretagne soit florissante ? A-t-on déjà oublié les noms des grands pollueurs de nos côtes : Torrey Canyon (1967), Amoco Cadiz (1978), Erika (1999), Le Prestige (2002), pourvoyeurs de tourisme en Bretagne, c'est bien connu ! Quand s'achèvera la liste des imprudences et des drames qui démentent la devise mensongère affichée sur le château arrière du TK Bremen : « safety first » !

Drames en mer, mais aussi à terre car l'inconscience des badauds a provoqué de très grands dégâts sur les dunes d'Erdeven, détruisant la végétation qui maintient le sable et constitue l'habitat de toute une micro-faune. Il faudra des années pour que la végétation retrouve sa situation antérieure à condition que le financement nécessaire aux travaux puisse être trouvé.

Une des richesses économiques des côtes bretonnes, c'est, bien entendu, l'état de conservation de sa nature ainsi que ses paysages littoraux. L'afflux de foules concentrées, tel qu'à Erdeven comme au Cap Fréhel sur la Route du Rhum, n'est pas fait pour elles puisqu'il détruit cette richesse en réduisant à néant ses attraits premiers.

Les ports de commerce sont des lieux passionnants, pittoresque et poétiques ; leur visite vaut la peine ; et leurs quais sont faits pour être piétinés. Ce n'est pas le cas des dunes qui, privées de leur végétation et poussées par le vent, envahiront rapidement les villages proches, ainsi que cela s'est déjà produit au cours de l'histoire de la Bretagne.

Association pour la protection du pays d'Auray et de la Loi Littoral

Amis des chemins de ronde